

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84767\_D01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
18/11/2024 (15:33 - 16:26)	Xavier Lepage	Visite de contrôle (6.5.) Dérogations applicables: Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) Objet du contrôle: Demande dans le cadre d'une vente

### Données générales

Adresse de l'installation	Rue Chère Voie, 10 5060 Sambreville
Type de locaux	Installation domestique - maison
Nombre de tableau	2
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	#####

### Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur jour: 16061169
Index	Jour: 16315 / Nuit: 20477
Courant nominal de la protection de branchement	Autre :30A
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x400V + N - AC

### Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.



Signature de l'inspecteur

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84767\_D01:01

### Liste des infractions

#### **Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique**

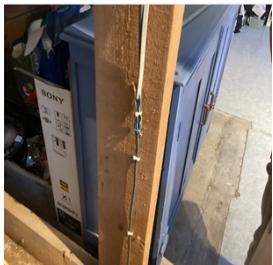
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. (4.2.2.3.;8.2.1.;8.2.2)



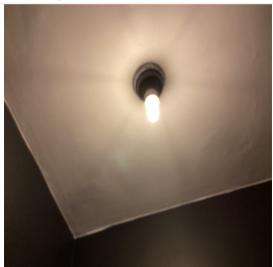
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. (1.4.)
- L'utilisation de douilles pour alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'est autorisée (4.2.4.3.a)



- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. (4.2;5.3.4.2)
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. (5.2.6.1)



- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. (4.2.2)



#### **Système de mise à la terre**

- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- DPCDR (différentiel) de tête n'est pas complété par des dispositifs de protection à haute sensibilité alors que la résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 ohms. (4.2.4.3.)
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.) *Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans la cuisine, le salon, la buanderie, la machine à laver/séchoir*
- La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30Ω. Il faut l'abaisser. Si ce n'est pas possible et qu'elle ne dépasse pas 100Ω, le tableau électrique doit comporter des dispositifs de protection différentielle à haute sensibilité qui complètent le dispositif de protection différentielle de tête. (4.2.4.3.)
- Le système de mise à la terre composé des prises de terre, des conducteurs de terre, des liaisons équipotentielles (principales et secondaires) et des conducteur de protection n'est pas conforme. (4.2.3.2, 4.2.3.4., 4.2.4.3.)
- La continuité du conducteur de terre et/ou d'équipotentialité (principal, supplémentaire) à la borne de terre principale n'est pas réalisée. (4.2.3.2.;5.4.4.)
- La résistance de dispersion de la prise de terre doit être, sans protection complémentaire, inférieure à 30 Ohms. (4.2.4.3)

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84767\_D01:01

### Tableau: Garage

- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête. (6.5.7.2.)
- DPCDR (différentiel) de tête n'est pas complété par des dispositifs de protection à haute sensibilité alors que la résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 ohms. (4.2.4.3.)
- La détection de surintensité sur le conducteur neutre n'entraîne pas la coupure de tous les conducteurs de phase. (4.4.4.4.)
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. (3.1.3.3.a)
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- Le(s) tableau(x) de répartition n'est (sont) pas conforme(s). (5.3.5.1.)
- Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). (4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)

### Tableau: Garage

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. (3.1.3.3.a)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)

### Liste des remarques

#### Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)

#### Remarque

- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ( $\leq 10\text{mA}$ ), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique. (4.2.4.3.)
- La section des conducteurs d'alimentation de la cuisinière et apparenté est à vérifier, les plans (ou leur absence) et le repérage insuffisant n'ont pas permis de le faire.
- Les informations récoltées sur place ne permettent pas de déterminer la date à laquelle l'installation électrique a été réalisée.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation.
- Les socles de prise ne comportent pas de protections enfants. (4.2.2.3)
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du propriétaire et du responsable des travaux. La signature de ce dernier doit se trouver sur ces documents. (-3.1.2;9.1.2)

### Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84767\_D01:01

### Données générales - Contrôle

Type de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)
Dérogations applicables/appliquées ancienne installation	<input checked="" type="checkbox"/> Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente

### Contrôle du système de mise à la terre

Prise de Terre commune	Non
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	Piquets
Conformité de la prise de terre	Conforme

### Contrôle du système de mise à la terre

Mesure de la résistance de prise de terre possible ?	Oui
Résistance de dispersion de la prise de terre ( $\Omega$ )	33,8
Adéquation entre les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel installés et valeur de la résistance de dispersion à la terre (30 ou 100 Ohms)	Pas en ordre

### Contrôle du système de mise à la terre

Conformité du système de mise à la terre (conducteur de terre, liaisons équipotentielles et conducteur PE)	Pas OK
--	--------

### Contrôle du système de mise à la terre

Test de continuité des conducteurs de protection, des contacts de terre et des appareils de classe 1 à poste fixe =>Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans	Pas concluant  <input checked="" type="checkbox"/> la cuisine <input checked="" type="checkbox"/> le salon <input checked="" type="checkbox"/> la buanderie <input checked="" type="checkbox"/> la machine à laver/séchoir
--	---

### Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre

Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre	Pas concluant
---	---------------

### Contrôle du système de mise à la terre

Le contrôle boucles de défaut	Concluant
-------------------------------	-----------

### Contrôle de l'installation

Donnée de l'installation	
Nom de l'installation	Contrôle de l'installation électrique domestique
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans	Pas présent
Conformité du choix et mise en œuvre du matériel	
Conformité de l'installation	Non conforme
Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	
Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	Non conforme
Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et câbles	
Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et câbles	Non conforme

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

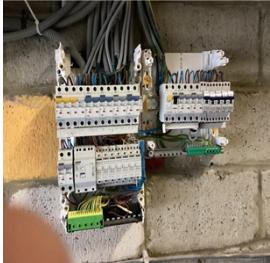
REF : 106\_2024-84767\_D01:01

Contrôle tableau(x)	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Garage
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
Nombre de circuits terminaux	14
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> Le(s) tableau(x) de répartition n'est (sont) pas conforme(s). 5.3.5.1. <input checked="" type="checkbox"/> La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a <input checked="" type="checkbox"/> Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.;4.2.2.3.
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	Pas Ok
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> La détection de surintensité sur le conducteur neutre n'entraîne pas la coupure de tous les conducteurs de phase. 4.4.4.4.
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolation</b>	
Valeur de la résistance d'isolement général ( $M\Omega$ )	3,78
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général ( $M\Omega$ )	Oui
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCR en tête	1
Présence DPCDR supp	Non
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Non
Conformité DPCDR	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête. 6.5.7.2.
Adéquation DPCDR – prise de terre $>30$ Ohms	Pas OK
<b>Contrôle du DPCR de tête: 1</b>	
Marquage/Identification DPCDR de tête	1
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
DPCDR de tête (mA)	<input checked="" type="checkbox"/> 300mA
DPCDR de tête (type)	type A
Test DPCDR de tête	OK

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84767\_D01:01

Contrôle tableau(x)	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Garage
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
Nombre de circuits terminaux	13
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. 3.1.3.3.a
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	OK
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolation</b>	
Valeur de la résistance d'isolation général ( $M\Omega$ )	3,78
Conformité de la valeur de la résistance d'isolation général ( $M\Omega$ )	Oui
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Non
Présence d'un DPCDR de tête en amont dans l'installation ?	Oui
Présence DPCDR supp	Oui
=>Nombre de DPCR supplémentaire à haute ou très haute sensibilité	1
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Non
Conformité DPCDR supplémentaires	Oui
<b>Contrôle du DPCR supplémentaire: 2</b>	
Marquage/Identification DPCDR supp	2
DPCDR supp	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR supp (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 30mA
Type de DPCDR supp	type A
Test DPCDR supp	OK